

Communiqué

Bataille pour nos retraites dans l'ESR Pour la retraite à 60 ans et la défense des libertés fondamentales

10 mars 2023

Le mardi 7 mars 2023, sixième journée de mobilisation pour nos retraites, plus de 3,5 millions de travailleurs et de travailleuses manifestaient tranquillement partout en France, à l'appel de toutes les organisations syndicales et étudiantes, unanimes et unies contre le projet de loi Macron – Borne. Le lendemain, mercredi 8 mars, ils et elles battaient à nouveau le pavé, soulignant que ce projet s'attaquait particulièrement aux droits des femmes. L'exécutif a répondu, comme à l'ordinaire, par le silence, le mépris et le mensonge. S'y ajoute aujourd'hui une atteinte aux droits fondamentaux...

Dans sa décision n°55/2017 du 14 février 2023, le Comité Européen des Droits Sociaux concluait à « la violation de l'article 6§4 de la Charte des droits sociaux » par la France et son gouvernement, par son application de la règle du 30^e indivisible aux grévistes de la fonction publique d'état. Pourtant, le gouvernement « ne compte pas revenir sur cette règle »...

Ce Président, mal élu et sans majorité à l'Assemblée Nationale, continue ainsi à faire, comme son ministre de la justice à l'assemblée nationale, un bras d'honneur aux organisations syndicales, comme aux 94 % des salariés de ce pays opposés au projet, comme à l'opinion publique, et maintenant comme aux instances chargées de veiller au respect des droits fondamentaux en Europe ! Cette dérive autoritaire déroule un tapis à l'extrême-droite.

Est-il besoin d'ajouter que la politique anti-sociale de ce gouvernement, et son refus d'entendre les organisations syndicales, constituent en eux-mêmes une atteinte aux fondements de l'État de droit. En favorisant l'accumulation de sommes colossales, y compris d'argent public, par quelques-uns, elle amplifie l'injustice sociale. Ainsi, une part grandissante des travailleur·ses, en particulier des agent·es publics de l'ESR, se paupérise chaque jour davantage. Pourtant, la déclaration de Philadelphie (1944) affirme que « la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation, en concertation avec les représentants des travailleurs », partant du principe « qu'une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale ».

Aujourd'hui, dans nos universités, comme sur de nombreux sites d'entreprises ou d'établissements, personnels et usagers sont contraints à des actions de blocage et d'occupation pour se faire entendre. Ces mouvements de « révolte » sont explicitement prévus, en dernier recours, par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

C'est pourquoi l'Union Nationale CGT FERC Sup appelle, dès aujourd'hui, tous les travailleur·ses de l'ESR à se réunir en assemblées générales afin de débattre et de voter la grève reconductible et ses modalités. Elle les appelle à participer aux manifestations prévues le samedi 11 mars et le mercredi 15 mars, jour de la Commission Mixte Paritaire.

Pour la retraite à 60 ans après 37,5 annuités, pour nos salaires, pour une augmentation de 20 % du point d'indice !

Contre l'oppression !